



dette d'un des époux avant le mariage sans contrat de mariage

Par **doméric65**, le **16/08/2011** à **16:58**

Bonjour,
avant notre mariage, mon mari a eu des problèmes bancaire et réglait la pension alimentaire de ses enfants en liquide. Aujourd'hui son ex-femme lui réclame plusieurs années soit disant non payées. Si mon mari ne peut payer est-ce que cela peut être pris sur mon salaire? Merci

Par **amajuris**, le **16/08/2011** à **17:21**

bjr,
si la dette est antérieure au mariage il s'agit d'une dette personnelle de votre mari qu'il devra donc payer et le créancier (son ex) devra poursuivre le paiement sur les biens propres de votre mari et non sur les biens communs ou vos biens propres.
cdt